



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/727  
3 mai 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS et  
FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial sur l'harmonisation des Règlements concernant  
les véhicules (WP.29)

RECTIFICATIF 1 AU COMPLÉMENT 1 AU RÈGLEMENT No 62  
(Protection des véhicules à guidon contre  
une utilisation non-autorisée)

Note : Le texte reproduit ci-dessous a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa quatorzième session, suite à la recommandation du WP.29 à sa cent-vingtième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/2000/22, sans modification (TRANS/WP.29/703, par. 172).

Paragraphe 6.1.2., modifié le renvoi au "paragraphe 5.1.2." en "paragraphe 5.1.3."